

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales.—II L'Index.
 —III La fin catholique d'Alfred de Vigny.—IV Une conversion.—V Les
 origines de la foi aux Etats-Unis.—VI Un capucin.—VII Prières des Qua-
 rante-Heures.

AU PRONE

Le dimanche, 11 janvier

On annonce :

La fête du saint Nom de Jésus.

On publie :

La nouvelle législation sur les fiançailles et le mariage.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 11 janvier

Messe du dim. dans l'Oct. de l'Epiphanie, **semi-double**; mé. de
 l'Oct. et de saint Hygin; préf. de l'Epiphanie. — Aux vêpr. du
 dim., mém. de l'Oct.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

09089

Le dimanche, 18 janvier

Diocèse de Montréal.—Du 11e dim. après l'Epiph., S. Nom de
 Jésus (Maisonneuve) ; du 15 janvier, saint Paul l'Ermite ; du 17,
 saint Sulpice.

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 14 janvier, saint Hilaire; du
 16 janvier, saint Marcel.

Diocèse de Sherbrooke. — Du 16 janvier, sainte Priscille (Ditch-
 field).

Diocèse de Valleyfield. — Du 17 janvier, saint Antoine abbé
 (Starnesboro).

Diocèse de Pembroke. — Du 15 janvier, saint Paul l'Ermite
 (Sheenboro).

Vicariat apostolique de Témiscamingue. — Du 17 janvier, saint
 Antoine abbé (Latulipe).

J. S.

BIBLIOTHÈQUE
DE LA MAISON MÈRE
C. N. D.

L'INDEX

Il n'est guère de jour où quelqu'un de nos lecteurs ne nous interroge sur l'*Index*. Aussi croyons-nous utile de reproduire cette excellente étude, parue récemment dans le "Noël" de Paris, où l'on trouvera toutes les précisions nécessaires :

1o DROIT NATUREL. — Même si la Congrégation romaine de l'*Index* n'avait jamais existé, une obligation grave s'imposerait, en vertu du droit naturel, à toutes les consciences : ne pas lire sans raison proportionnée *les livres où l'on sait devoir trouver un péril sérieux pour la foi et les mœurs*.

Cette obligation morale, fondée sur le droit naturel, varie avec l'âge, le caractère et la culture de chaque individu. Cette même obligation peut exister, en tel cas particulier, pour des livres que ne prohibe aucune sentence générale ou particulière de l'*Index*. Pareille question est affaire de conscience et de direction individuelle.

2o DROIT ECCLÉSIASTIQUE. — L'Eglise catholique a institué une juridiction spéciale, chargée de signaler aux fidèles les ouvrages qui sont *présumés offrir un péril religieux et moral pour l'ensemble des chrétiens*, et dont, par la volonté au Saint-Siège, la lecture est interdite à tous les catholiques sous peine de péché grave. Cette juridiction spéciale est la Congrégation romaine de l'*Index*.

La Congrégation de l'*Index* ne procède pas seulement par *interdiction nominative* de certains ouvrages déterminés, mais aussi par la promulgation de règles *générales* qui atteignent des *catégories entières* d'ouvrages mauvais ou dangereux. De tels ouvrages sont interdits sous peine de péché grave, en vertu même des lois de l'*Index*, par le seul fait qu'ils rentrent *manifestement* dans l'une des catégories prohibées.

Les lois de l'*Index* actuellement en vigueur sont contenues dans la Constitution *Officiorum*, du 24 janvier 1896. Le der-

nier catalogue authentique de l'*Index* (édition réformée) date de 1901 (Rome, Imprimerie du Vatican, in-80) ; il se complète par des suppléments annuels.

3o RÈGLES GÉNÉRIQUES. — Les catégories suivantes sont prohibées sous peine de péché grave, même si tel volume n'a été frappé d'aucune sentence nominative :

a) *Ouvrages consacrés directement* à propager l'apostasie, l'hérésie, le schisme, ou à ébranler les fondements de la religion. Par exemple, la *Vie de Jésus*, de Renan rentrait évidemment dans cette catégorie, avant même qu'aucune condamnation distincte l'eût frappée directement ;

b) *Ouvrages écrits sur des questions proprement religieuses par des auteurs non catholiques*, tels que des protestants et des juifs ; à moins que ces volumes ne contiennent certainement rien de contraire à la véritable Eglise. Cette réserve s'appliquera, par exemple, à certains travaux publiés pour la défense des Evangiles contre les rationalistes par des protestants conservateurs, comme il s'en trouve beaucoup chez les anglicans. Mais la règle générale demeure fort claire : un ouvrage traitant de questions religieuses est (communément) présumé contenir des erreurs doctrinales, par le seul fait que l'auteur est hérétique, schismatique ou infidèle. L'*Orpheus* de M. Salomon Reinach, par exemple, rentre à la fois dans cette catégorie et dans la précédente (comme ébranlant les fondements de la religion) ;

c) *Ouvrages pornographiques*. — Il n'y a, ce sont encore des exemples, nul besoin qu'un décret nominatif prohibe le *Journal d'une femme de chambre*, par Octave Mirbeau, ou *Nana*, de Zola, pour que la lecture en soit défendue sous peine de péché grave, tant par la loi de l'*Index* que par le droit naturel.

Les ouvrages qui ne sont que partiellement et relativement

licencieux et qui sont, en même temps, remarquables au point de vue littéraire, peuvent être lus, même sans dispense ecclésiastique, par ceux que leur profession oblige à en faire usage, tels que les professeurs de belles-lettres, les critiques littéraires. De même les candidats aux examens pour les auteurs du programme.

(Dans l'enseignement primaire et secondaire, les éducateurs sont tenus, sous peine de péché grave, de ne mettre aux mains des enfants que des éditions expurgées de ceux des auteurs classiques qui contiendraient des parties licencieuses.)

40 CONdamnATIONS NOMINATIVES. — Les ouvrages nominativement frappés par l'*Index* ne sont pas, comme on vient de s'en rendre compte, tous les " livres à l'*Index* ", mais ceux-là seulement qui ont été dénoncés à la Congrégation romaine de l'*Index* et auxquels la Congrégation, invitée à se prononcer, juge opportun de consacrer un décret spécial.

Ordinairement, ces condamnations nominatives atteignent, soit des ouvrages particulièrement scandaleux, soit (au contraire) des ouvrages qui peuvent paraître inoffensifs et qui sont cependant, à un titre quelconque, dignes de réprimande. La Congrégation, en prohibant la lecture de ces derniers ouvrages, veut prévenir tout péril et toute confusion dans l'esprit des fidèles.

Plusieurs écrivains sont l'objet d'une condamnation plus ou moins globale. Par exemple : *omnes fabulae amatoriae*, " tous les romans d'amour ", formule qui est employée au sujet de trois des principaux romanciers du XIXe siècle et qui atteint leurs oeuvres réellement malfaisantes, tout en épargnant leurs romans sociaux, leurs histoires de cape et d'épée, leurs pastorales.

Pour quelques écrivains, tel Emile Zola, le décret de l'*Index* porte la formule : *opera omnia*, " toutes les oeuvres ". D'après une interprétation probable, ce texte, qui prohibe

sous peine de péché grave tous les écrits d'un auteur déterminé, comporterait une *exception légitime* ; tel volume du même auteur pourrait être lu par tel lecteur, quand le volume aurait été reconnu certainement inoffensif pour ce lecteur par un guide autorisé. Mais la *suspicion et la présomption générales* sont toujours *contre l'auteur et contre toutes ses oeuvres*. C'est l'exception qui réclame une justification spéciale et positive.

50 DISPENSES. — Lorsqu'on a une raison spéciale de lire un volume prohibé par les lois générales ou une sentence nominative de l'*Index*, demander dispense (directement ou par l'intermédiaire du confesseur) à l'évêque ou à ses vicaires généraux.

Lorsqu'on a une raison spéciale de lire *habituellement* les ouvrages à l'*Index*, comme il arrive surtout aux écrivains, aux hommes d'études, demander dispense (directement ou par l'intermédiaire de l'évêché) au Souverain-Pontife ou à la Congrégation de l'*Index*.

60 OBLIGATIONS ET PÉNALTÉS. — Remarquons, d'abord, pour écarter une question souvent posée mal à propos, que l'*infaillibilité pontificale* n'a aucun rapport avec les décrets de l'*Index*. En effet, le Pape n'est infaillible que dans ses définitions doctrinales rendues *ex Cathedra*. Or, dans le cas d'une sentence de l'*Index*, il y a un commandement disciplinaire et pratique, mais non pas une définition doctrinale. De plus, ce commandement émane, non pas du Pape, lui-même, mais d'une Congrégation romaine instituée par le Pape. Donc, la question d'infaillibilité ne se pose pas ici.

La vraie question est celle de l'*obéissance* due aux décrets de l'autorité légitime.

Lorsqu'un auteur est frappé par une sentence nominative de l'*Index* (ou se reconnaît certainement atteint par une des

règles générales), il est tenu, sous peine de péché grave, à *retirer son livre du commerce* (autant que la chose est en son pouvoir). S'il ne le peut, du moins doit-il protester publiquement de sa volonté d'obéir à l'Eglise.

Pour chaque fidèle, il y a matière de péché grave dans le fait de lire, sans excuse ni dispense, un ouvrage que l'on sait être condamné par les règles générales ou une sentence nominative de l'*Index*. La matière est grave dès lors qu'il y a lecture d'une partie appréciable du volume, comme un chapitre entier, voire quelques pages, si on choisit des pages particulièrement dangereuses.

En outre, il y a *excommunication* (spécialement réservée) pour tout fidèle qui lira, sans excuse ni dispense, *un livre soutenant l'hérésie*, tels les livres modernistes de M. Loisy et de Georges Tyrrell, ou encore un *livre condamné par acte solennel du Souverain-Pontife lui-même*. Telles les *Paroles d'un croyant*, de La Mennais.

YVES DE LA BRIÈRE.

LA FIN CATHOLIQUE D'ALFRED DE VIGNY

DEUX ans auparavant, profitant de ce que sa candidature à l'Académie française l'avait mis en rapports avec lui, le Père Gratry entreprit de le catéchiser et de le ramener tambour battant dans le giron de l'Eglise. Mais, après quelques passes d'armes, aussi brillantes que vaines, l'éloquent oratorien, qui était accoutumé à prendre les places d'assaut, dut lever le siège et se retirer sous sa tente. Il ignorait à qui il avait affaire, et que M. de Vigny, avec sa longue habitude de vivre en solitaire et de concentrer en lui tous ses sentiments, n'aimait pas qu'on essayât de forcer la porte de son for intérieur.

Cependant, en écartant le Père Gratry de son lit de souffrances, nous savons aujourd'hui par sa correspondance à quelle pensée le grand poète obéissait. Comme sa femme était aussi malade que lui et qu'il s'était aperçu que, lorsqu'on mettait la conversation sur le chapitre des croyances religieuses, elle se cachait pour pleurer, il avait défendu aux pieuses cousines qui la veillaient de lui en parler devant elle. Mais quand elle fut partie, tous ses scrupules ayant pris fin, il accueillit volontiers les premières ouvertures que lui fit l'abbé Vidal, curé de Bercy. Et voici comment les choses se passèrent.

Je dois dire d'abord, qu'il connaissait de longue date ce vénérable ecclésiastique, puisque, dans une lettre du 20 octobre 1845, il invitait son ami Busoni à venir prendre le thé " avec l'abbé Vidal ". Celui-ci était lié également avec Mme du Pré de Saint-Maur, cousine de Vigny, qui dirigeait sa maison, depuis qu'il était seul, et je crois bien que c'est elle qui avait recommandé aux deux femmes zélées qui le servaient d'envoyer chercher, en son absence, ce bon curé, quand elles verraient l'instant propice. — Toujours est-il qu'il vint un jour comme par hasard, et qu'ayant trouvé M. de Vigny plus faible que lors de sa dernière visite, il lui dit qu'étant sur le point de quitter Paris, il ne voulait pas partir sans lui avoir donné l'absolution. — Tout aussitôt, sans la moindre résistance, le malade prit un air extrêmement recueilli, et, ne pouvant se mettre à genoux, il ôta son bonnet. Puis, s'étant confessé, il dit à l'abbé Vidal en l'embrassant : " Monsieur le curé, vous venez de faire une bonne action. Je suis catholique, et je meurs catholique ". Il ajouta qu'il était de race religieuse et presque sacerdotale.

En quoi ces détails, que nous empruntons au témoignage de Mlle d'Orville et à une lettre du curé de Bercy lui-même, manquent-ils de vraisemblance ? M. Louis Ratisbonne a pourtant essayé d'en contester la véracité après la mort de son maître.

Pour lui, l'entretien d'Alfred de Vigny avec l'abbé Vidal n'avait certainement pas eu le caractère d'une confession. Qu'en savait-il ? On ne ment pas devant la mort. Quant à moi, la parole du curé de Bercy me suffit.

Aussi bien, la mort chrétienne de Vigny était-elle la seule qui fût digne de lui et de sa lignée. Je ne vois pas le poète de *Moïse* et d'*Eloa* mourant comme un philosophe païen, tout stoïque qu'il était. Et si jamais on avait l'idée de mettre une statue symbolique sur sa tombe, il me semble que celle qui conviendrait le mieux serait la statue de la religion, qui l'occupa toute sa vie et lui inspira ses plus beaux chants.

LÉON SÉCHÉ, du *Gaulois*.

LES ORIGINES DE LA FOI AUX ETATS-UNIS

Nous trouvons dans une revue de France cet intéressant article à propos des origines françaises du catholicisme américain.

Le troisième centenaire de l'établissement du catholicisme dans la Nouvelle-Angleterre a été l'occasion de fêtes splendides qui méritent d'être relatées.

C'est dans l'Etat du Maine, à Bar-Harbor, que le délégué apostolique, Mgr Bonzano, les évêques et nombre de catholiques des Etats avoisinants se sont réunis, le 6 août, pour commémorer solennellement l'arrivée des premiers missionnaires de l'Evangile en territoire américain :

“ Il y a exactement trois siècles, s'est écrié l'évêque de Portland dans son beau discours historique, que, sur la pente, de la colline où nous sommes, autour d'un autel rustique, un groupe de trente personnes environ étaient agenouillées pour entendre la Sainte Messe et rendre grâces à Dieu. Ils étaient

tous français. Un groupe d'Indiens se tenaient près de là et, au milieu d'eux, quatre Jésuites en robe noire. Par son esprit chevaleresque, son zèle apostolique et l'héroïsme de ses enfants, la France s'était fait avantageusement connaître sur ces rives, voilà trois ou quatre cents ans passés. De 1504 à 1604, en effet, ses vaillants fils, bretons ou normands, vinrent régulièrement pêcher sur ces côtes. Parfois même, quelques chevaliers aventureux, tels Verrazzano et Cartier naviguant sous la bannière royale des Bourbons, étaient venus admirer ces caps rocheux et chercher la fameuse rivière qui les conduirait au Catkay, ou mer de Chine."

C'est en 1604, exactement, que l'histoire fait remonter l'expédition du sieur des Monts et de Samuel de Champlain dans le Maine. Or, c'est durant cette expédition que, pour la première fois, sur le sol de la Nouvelle-Angleterre, le Saint Sacrifice de la Messe fut célébré par un prêtre de Paris, le Père Nicolas Aubry. " Champlain, vrai chevalier de la croix et de l'étendard fleurdelisé, avait rêvé, a dit l'évêque de Portland, de voir ici les lis de France ombrager pour toujours la croix du Christ. "

Plus tard, en 1611, le sieur de Pontrincourt, accompagné du Père Briard, débarqua sur une île, située à l'entrée de la rivière Kennebec, et c'est là, dit-on, le second endroit du Maine où fut célébré le Saint-Sacrifice.

En 1613, nouvelle tentative de la France pour établir le catholicisme en ces régions : Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, organise une autre expédition sous le commandement du sieur de la Saussaye. Partis de France le 12 mars 1613, nos intrépides navigateurs débarquèrent quelque cinq mois plus tard à l'endroit appelé aujourd'hui Mont-Désert. Comme Christophe Colomb, leur illustre prédécesseur, ils plantèrent une croix au lieu même où ils abordèrent et donnè-

rent à cette terre le nom de Saint-Sauveur. Tout près de là se trouve une baie qui porte encore le nom de *Frenchman's bay*, la baie du Français.


C'est de ce dernier événement qu'on a célébré, le 6 août, le troisième centenaire, devant une assistance aussi nombreuse que disparate. Les catholiques, en effet, s'y mêlaient aux protestants, les prêtres aux laïques, et, de nouveau, la robe noire du Jésuite y voisinait avec les pittoresques costumes des derniers Indiens.

L'histoire de l'occupation française dans l'Amérique du Nord se confond donc avec celle des missions catholiques. Récollets, Capucins, Franciscains, Jésuites, Sulpiciens, tous français, rivalisaient de zèle pour établir le catholicisme en ces régions. Mais l'Angleterre protestante, alors leur ennemie jurée, voyait d'un mauvais oeil les progrès du " papisme " sur ces terres qu'elle convoitait ardemment et où déjà ses navigateurs et ses marchands avaient exercé leur emprise.

En butte aux attaques sanglantes des puritains anglais, les missionnaires catholiques disparurent l'un après l'autre de la Nouvelle-Angleterre, jusqu'au jour où la déclaration d'indépendance les y ramena de nouveau. Le plus illustre d'entre eux fut le Père de Cheverus, futur évêque de Boston, plus tard cardinal-archevêque de Bordeaux.

Sous le régime de liberté octroyé par la Constitution américaine, le catholicisme dans la Nouvelle-Angleterre fit des progrès rapides. A l'heure actuelle, les catholiques de langue française — Acadiens et Canadiens réunis — y sont en majorité dans certains Etats, tel le Maine, où, sur 130,000 catholiques, près de 100,000 parlent le français.

UNE CONVERSION

OMME conclusion à son intéressante enquête sur la renaissance catholique dans la jeunesse contemporaine, la *Revue de la Jeunesse* publie quelques confessions de néo-convertis. Voici la note adressée par M. Francis Jammes.

Vous avez les paroles de la vie éternelle. (S. JEAN, VI, 69.)— Et celui qui l'a vu en rend témoignage et son témoignage est vrai; et il sait qu'il dit vrai, afin que, vous aussi, vous croyiez. (S. JEAN, XIX, 35.). — C'est moi qui donne à l'homme la science, et qui éclaire l'intelligence des enfants, plus que l'homme ne le pourrait par aucun enseignement... — C'est moi qui en un moment élève l'âme humble et la fais pénétrer plus avant dans la vérité éternelle que celui qui aurait étudié dix années dans les écoles. J'enseigne sans bruit de paroles, sans embarras d'opinions, sans faste, sans arguments, sans disputes... (L'Imitation, CXLIII, 2, 3.).

La plus piètre, la plus obscure des conversions, c'est la mienne. Je n'ai point marché vers vous, Seigneur, avec, dans les mains, des fleurs de joie, et, dans la bouche, des chants de miel. J'étais le sombre enfant pris de vertige qui a perdu pied et qui, soudain, aperçoit contre la rive le rameau qu'il saisit—le rameau que tendit la Vierge à cette petite fille qui se noyait dans le gave de Bétharram. J'avais bu à bien des bouches, mordu à bien des fruits, et je distinguais la limite de l'homme, et une froide tristesse m'envahissait et une espèce de mort était sur moi, parce que je ne comprenais pas que l'on ne peut demander à Dieu, en même temps que l'on fait le mal, l'ineffable bien de la grâce renouvelée. Je me revois, une matinée, étendu sur un lit, l'âme et le corps en détresse, humilié, neurasthénique. Quand je sortis de cette prostration qui dura

vingt minutes, je prononçai avec un tremblement de larmes dans le gosier : " Il faut que cela soit, ou il n'y a rien ! "

Cela, quoi? l'Eglise catholique, apostolique et romaine qu'avait recommencé de m'enseigner, malgré la séparation des mers, mon deuxième ange gardien, Paul Claudel. Je me relevai et, ce même matin, un dimanche, j'allai pleurer à la messe de la cathédrale de Bordeaux. Dans le tréfonds de mon être, une joie commençait de se faire jour. Serait-ce possible que l'homme pût être en possession d'une telle allégresse? Pour la première fois le païen que j'étais ressentait — comment dirai-je? — le mouvement que crée Dieu, dans l'éloignement de mon abîme. C'est vous, d'abord, que j'ai reconnu, mon Père !

Mais il fallait la pratique, afin que l'azur de la grâce montrât son mince filet dans la fissure de ce bloc d'argile que je suis. De terribles scrupules m'assaillaient jusqu'à me faire douter que la confession et la communion me fussent possibles. Puis un jour je me fis ce raisonnement : " Il est impossible que Dieu empêche un homme qui veut aller à lui de l'atteindre ". Et alors je me décidai, après avoir consulté, à marcher sur ces ronces et ces serpents, douloureux pèlerin qui demande ici au Christ de lui tenir pour un mérite ces croix spirituelles que tant de prêtres ignorants empêchent de fructifier.

Je revois l'humble chambre où le Père Michel m'a confessé et communié, le 7 juillet 1905. Je revois Claudel servant la messe, sa face transfigurée se penchant sur le vase sacré. Je me souviens de ma mélancolie. Je me souviens d'une petite vigne avec un verger et d'une plante qui sentait bon... Vous savez, ô mon Père spirituel, et vous, mon cher frère, qui avez débarqué de Chine dans ces grands jours de chaleur blanche de la Fête-Dieu, vous savez que j'ai continué, vous savez que je suis devenu fort, vous savez que lorsque tant de faibles criaient à ma diminution j'écrivais les *Georgiques chrétiennes*, vous savez que le Seigneur de Cana m'a béni, vous savez que

j'ai planté ma tente, vous savez que j'ai ouvert mon foyer, vous savez que je l'ai peuplé de quatre enfants dont le dernier s'appelle Paul, votre filleul, à l'ombre de notre Dieu, Claudel !...

Cela rappelle ces autres belles paroles d'un autre converti célèbre, M. Paul Bourget, de l'Académie française, qui écrivait : " Oui, je suis chrétien ! je suis arrivé à reconnaître que les hommes et les femmes qui suivent les préceptes de l'Eglise sont dans une grande proportion à l'abri des désordres moraux que j'ai décrits dans mes romans et qui sont presque inévitables lorsque les hommes se laissent guider par leurs sens, leurs passions et leurs faiblesses. — Pendant des années, comme beaucoup de jeunes gens dans les cités modernes, je n'ai pas cru, mais j'ai été amené à mes idées actuelles par le sentiment toujours grandissant de la responsabilité que l'on encourt quand on exerce quelque influence sur les autres. "

UN CAPUCIN

LA *Semaine religieuse* de Rennes publiait dernièrement cette curieuse et touchante anecdote :

" Nous remontions, il y a une dizaine d'années, la rue du Bac, à Paris. Devant nous marchait un capucin, tête nue, les sandales aux pieds. Son vêtement brun attirait les regards des passants qui jetaient un coup d'oeil indiscret. Cet homme n'était plus jeune : son regard, cependant, brillait d'un éclat singulier. Mais, par un effort de volonté, il voilait ce regard, baissait les yeux vers la terre. Il était facile de voir que ce capucin éprouvait de la difficulté à se servir de la jambe droite. On pouvait aussi observer que son bras gauche, presque immobile, était retenu sur la poitrine par un noeud dissi-

mulé sous la manche du froc. Une sorte d'attraction mystérieuse nous retenait à quelques pas de lui.

Un jeune homme vint à passer ; il croisa le religieux en le coudoyant, puis s'arrêtant court, il prononça à haute voix ces deux mots : " Lâche mendiant ! " Le capucin redressa vivement la tête ; une pâleur livide envahit son visage ; ses yeux lancèrent des éclairs ; puis il éleva la main droite et se couvrit les yeux. Il venait de remporter une grande victoire. Peut-être songea-t-il au Christ portant sa croix sur le chemin du Calvaire. Toujours est-il que ses traits reprirent le caractère de résignation et d'humilité que le martyr chrétien met au-dessus de tout.

Notre premier mouvement fut de rappeler le jeune homme aux sentiments des plus simples convenances. Mais le religieux comprenant notre intention, prononça tout bas ces paroles : " Laissez passer cet enfant et que Dieu lui pardonne ! " Il était déjà loin. Je marchai alors près du capucin et j'appris de lui quel était son couvent. J'en connaissais le supérieur, que je visitais quelquefois, et je demandai au religieux la permission de le voir à mon prochain voyage à Versailles.

Quelques jours après cette rencontre, le hasard me fit retrouver dans un salon de Paris le jeune homme qui avait insulté le religieux. Mais, au lieu du grossier passant, je ne vis pas sans surprise un mondain du meilleur ton et d'excellentes façons. J'appris que ce jeune personnage était fils de M. L... que ses services militaires et sa brillante carrière ont rendu célèbre. Le jeune homme ne me reconnut pas, et je me gardai bien de rappeler notre rencontre.

La semaine suivante, je me rendis au couvent des capucins, et je causai longtemps avec le père S... supérieur de la maison. Je lui racontai la scène dont j'avais été le témoin involontaire. Après quelques détails sur le capucin, le père S... s'écria presque en souriant : " Ah ! vous voulez parler du

frère Daniel. ” Puis, après un moment de réflexion, il ajouta : “ Je puis bien vous le dire, puisqu’il ne nous entend pas. Ce frère était soldat de l’armée d’Afrique. Cité plusieurs fois à l’ordre de la division pour des actions d’éclat, il avait gagné les galons de sergent et figurait au tableau d’avancement pour le grade d’officier. Dans une expédition périlleuse, son bataillon de chasseurs fut assailli par une nuée d’Arabes ; le nombre des morts augmentait de minute en minute. Le brave chef avait fait former le carré, se tenait au centre à cheval et soutenait le courage de tous. Par un effort désespéré, l’ennemi renversa l’une des faces du carré et pénétra au milieu des Français, poussant des cris féroces et cherchant à s’emparer du chef du bataillon. Celui-ci tomba percé de balles. Autour de son corps un combat terrible se livra, combat suprême, plein de rage d’un côté, de désespoir de l’autre. Les Arabes furent repoussés. Sous un monceau de cadavres on retrouva le corps du commandant, et, devant ce corps, le couvrant pour le protéger, un autre corps, celui d’un sergent. — Tous deux furent rappelés à la vie, mais après de longues et cruelles souffrances. Le sergent avait une jambe et un bras cassés, huit blessures, trois balles dans la poitrine. Mais il avait sauvé son commandant et son bataillon. Faut-il ajouter que ce sergent fut mis à l’ordre du jour et décoré de la Légion d’honneur ? ”

Le Père supérieur se tut... Après quelques instants de silence, il ajouta : “ Ce sergent est le capucin frère Daniel. ” — Qu’est devenu son chef de bataillon ? — Vous devez le connaître, répondit-il, j’ai su que, nommé général, il commandait une division militaire dans l’Est de la France. Qui ne connaît le général L... Je quittai brusquement le siège sur lequel j’étais assis et m’écriai : “ Malheureux fils ! ”

Courir chez le jeune homme, lui raconter cette héroïque histoire, fut l’affaire d’un instant. Pâle et tremblant, il me saisit les mains en disant : “ Mon père a toujours ignoré le sort

du sergent M..., il l'a vainement demandé au ministère et j'ai promis à mon père de le chercher toute ma vie. Conduisez-moi près de ce religieux. Je veux implorer mon pardon. ”

Que se passa-t-il entre le capucin et le jeune homme? Je l'ignore, car je ne franchis pas le seuil du couvent. Il est des choses que Dieu seul doit contempler. Mais Mgr l'évêque de X... me disait quelques mois après: “ La conversion du jeune L... est un véritable miracle, car elle est éclatante. ”

Ami lecteur, si sur votre route, vous rencontrez un religieux, songez que, sous sa robe de bure, bat parfois le coeur d'un héros !

AVIS AUX RETARDATAIRES

L'administration de la *Semaine* a récemment adressé des comptes aux abonnés en retard. Plusieurs nous ont fait le plaisir et la justice de nous répondre en soldant leur note. Nous les en remercions. D'autres — un bon tiers — ne nous ont pas encore répondu. Nous leur demandons respectueusement de régler au plus tôt leur compte avec nous. Ceux qui n'auraient pas leur note sous la main n'ont qu'à se reporter à l'adresse d'expédition de notre journal : l'année et le mois indiqués désignent la date du dernier règlement et la fin de l'abonnement.

AUX COMMUNAUTES

Les procureurs ou économes des Communautés ont l'habitude de régler leur abonnement à la *Semaine* à la fin de décembre ou dans la première quinzaine de janvier. Pour nous faciliter les recherches à faire et aider la mise au point dans nos livres de comptabilité, nous les prions de vouloir bien nous envoyer, en même temps que le montant de leur abonnement, l'adresse qui se trouve sur la bande d'expédition de la *Semaine* pour chaque abonné payant.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	13 janvier.	— Séminaire de Sainte-Thérèse.
Jeudi,	15 “	— Mont Saint-Louis.
..... Samedi,	17 “	— Sainte-Cunégonde.